

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2014

Réalisé par la direction
administrative du SIVOM,
il a été adopté en séance
du Comité Syndical,
en date du
24 juin 2015.

Adresse : SIVOM du Canton d'Agde
Hôtel de Ville
34300 AGDE

Téléphone : 04 67 94 61 45
Télécopie : 04 67 94 61 46
Messagerie : sivom@ville-agde.fr

SOMMAIRE

Sommaire	Page 01
Présentation des communes fondatrices	Page 02
Présentation des communes adhérentes	Page 03
Présentation des communes adhérentes (suite)	Page 04
Présentation des communes adhérentes (suite)	Page 05
Présentation des communes adhérentes (suite)	Page 06
Présentation générale du SIVOM (Le territoire)	Page 07
Présentation générale du SIVOM (Population)	Page 08
Présentation générale du SIVOM (Les compétences exercées)	Page 09
Présentation générale du SIVOM (Le Comité Syndical)	Page 10
Présentation générale du SIVOM (Le Comité Syndical suite)	Page 11
Présentation générale du SIVOM (Personnel)	Page 12
Présentation générale du SIVOM (Répartition des compétences par commune)	Page 13
Fourrière animale (Présentation, communes adhérentes, tarif pour les particuliers)	Page 14
Fourrière animale (État des captures, évolution des captures)	Page 15
Fourrière animale (Évolution des euthanasies, des adoptions, dépôts effectués par la police municipale d'Agde)	Page 16
Fourrière animale (Ramassage des animaux morts sur la voie publique, retour sur le fait divers survenu en mars 2014 à Bessan)	Page 17
Fourrière animale (Retour sur le fait divers survenu en mars 2014 à Bessan suite)	Page 18
Fourrière animale (Bilan financier 2014 - section de fonctionnement)	Page 19
Brigade d'enlèvement des tags (Présentation, tarification, interventions réalisées pour les communes conventionnées)	Page 20
Brigade d'enlèvement des tags (Interventions réalisées pour les communes adhérentes)	Page 21
Brigade d'enlèvement des tags (Evolution des travaux réalisés, sinistre)	Page 22
Brigade d'enlèvement des tags (Bilan financier 2014 - section de fonctionnement)	Page 23
Téléalarme (Présentation, achat de transmetteurs, répartition des acquisitions, interventions des sapeurs-pompiers)	Page 24
Centre de Secours (Présentation, interventions effectuées, répartition et taux de participation des communes)	Page 25
Cinémomètre et sonomètre (Présentation, mise à disposition, exploitation du matériel, répartition des frais)	Page 26
Participations des communes (Participations globales 2014)	Page 27
Décisions du Comité Syndical	Page 28
Compte administratif 2014	Page 29
Remerciements	Page 30



LES COMMUNES **FONDATRICES**

AGDE



Maire : M. Gilles D'ETTORE

Adresse : Hôtel de Ville - CS 20007 - rue Alsace Lorraine - 34306 Agde Cedex

Horaires d'ouverture : Du lundi au vendredi : de 08h00 à 12h30
et de 13h30 à 17h30

Tél : 04 67 94 60 00

 <http://www.ville-agde.fr>

Fax : 04 67 94 61 09

 contact@ville-agde.fr

BESSAN



Maire : M. Stéphane PÉPIN-BONET

Adresse : Mairie de Bessan - place de l'Hôtel de Ville - 34550 Bessan

Horaires d'ouverture : Du lundi au vendredi : de 08h30 à 12h00
et de 15h00 à 18h00

Tél : 04 67 00 81 81

 <http://www.bessan.fr>

Fax : 04 67 77 41 73

 mairie@bessan.fr

MARSEILLAN



Maire : M. Yves MICHEL

Adresse : Hôtel de Ville - 1 rue du Général deGaulle - 34340 Marseillan

Horaires d'ouverture : Du lundi au vendredi : de 08h30 à 12h15
et de 13h30 à 17h30

Tél : 04 67 77 97 10

 <http://www.ville-marseillan.fr>

Fax : 04 67 77 60 26

 info@marseillan.com

VIAS



Maire : M. Jordan DARTIER

Adresse : Hôtel de Ville - 6 place des Arènes - 34450 Vias

Horaires d'ouverture : Du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h00
et de 13h00 à 17h00.

Tél : 04 67 21 66 65

 <http://www.ville-vias.fr>

Fax : 04 67 21 52 21

 mairie@ville-vias.fr

AUMES



Maire : M. Jean-Marie AT

Adresse : Mairie de AUMES - 4 Place de la Mairie - 34530 Aumes

Horaires d'ouverture : Du lundi au mardi : de 14h00 à 17h30
Du jeudi au vendredi : de 14h00 à 17h30

Tél : 04 67 90 73 84

Fax : 04 67 98 20 15

 <http://aumes.webnode.fr>

 mairie.aumes@gmail.com

CASTELNAU DE GUERS



Maire : M. Jean-Charles SERS

Adresse : Hôtel de Ville - 11 place de la Mairie - 34120 Castelnau de Guers

Horaires d'ouverture: Du lundi au vendredi : de 9h00 à 12h00
et de 16h00 à 18h00.

Tél : 04 67 98 13 61

Fax : 04 67 98 09 38

 <http://www.castelnau-de-guers.com>

 contact@castelnau-de-guers.com

CAUX



Maire : M. Jean MARTINEZ

Adresse : Hôtel de Ville - place de la République - 34720 Caux

Horaires d'ouverture: Les lundi, jeudi et vendredi
de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
Les mardi et mercredi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 18h00.

Tél : 04 67 98 40 09

Fax : 04 67 98 47 07

 <http://www.caux.fr>

 mairie@caux.fr

CAZOULS D'HÉRAULT



Photo de Daniel LEBOUCHER

Maire : M. Henri SANCHEZ

Adresse : Hôtel de Ville - 3 place de la Fontaine - 34120 Cazouls d'Hérault

Horaires d'ouverture:

Hiver : lundi, mercredi et vendredi 10h à 12h, mardi 17h à 19h, jeudi 14h à 17h

Été : lundi, mercredi, jeudi et vendredi 10h à 12h, mardi 17h à 19h

Vacances scolaires : lundi, mercredi et vendredi 10h à 12h, mardi 17h à 19h,
jeudi 15h à 17h.

Tél : 04 67 25 27 40

Fax : 04 67 25 21 67

 <http://www.cazouls-herault.eu>

 mairie-cazoulshlt@wanadoo.fr

LES COMMUNES ADHÉRENTES

FLORENSAC



Maire : M. Vincent GAUDY

Adresse : Hôtel de Ville - Parc Blay - Avenue Jean Jaurès - 34510 Florensac

Horaires d'ouverture : Du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h00
et de 13h30 à 18h00.

Tél : 04 67 77 00 15

Fax : 04 67 77 86 11

 <http://www.ville-florensac.fr>

 accueil@ville-florensac.fr

LÉZIGNAN LA CÈBE



Maire : M. Rémy BOUYALA

Adresse : Hôtel de Ville - Rue de la Mairie - 34120 Lézignan la Cèbe

Horaires d'ouverture :
Du lundi au jeudi : de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
Le vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30.

Tél : 04 67 98 13 68

Fax : 04 67 98 98 09

 <http://www.mairie-lezignan-la-cebe.fr>

 accueil@mairie-lezignan-la-cebe.fr

MONTAGNAC



Maire : M. Yann LLOPIS

Adresse : Hôtel de Ville - Place Emile Combes - 34530 Montagnac

Horaires d'ouverture :
Tous les matins : de 8h00 à 12h00 .
Les après midis : les lundi, mardi et jeudi de 14h30 à 18h00.
les mercredi et vendredi de 14h00 à 17h00.

Tél : 04 67 49 86 86

Fax : 04 67 24 14 84

 <http://www.ville-montagnac.fr>

 contact@ville-montagnac.fr

NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE



Maire : M. Edgar SICARD

Adresse : Hôtel de Ville - 1 rue du 4 septembre - 34120 Nézignan l'Évêque

Horaires d'ouverture :
lundi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.
mardi, mercredi et jeudi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.
vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h00.

Tél : 04 67 90 45 38

Fax : 04 67 90 45 30

 <http://www.nezignan.fr>

 commune.nezignan@orange.fr

LES COMMUNES **ADHÉRENTES**

NIZAS



Maire : M. Daniel RENAUD

Adresse : Hôtel de Ville - 2 Place du Griffé - 34320 Nizas

Horaires d'ouverture : lundi, jeudi et vendredi de 8h00 à 12h30.
mardi de 8h00 à 12h30 et de 14h30 à 16h30.
mercredi de 8h00 à 12h30 et de 16h00 à 18h00.

Tél : 04 67 25 15 59

Fax : 04 67 25 35 43

 <http://www.nizas.eu>

 accueil@ville-nizas.fr

PAULHAN



Maire : M. Claude VALERO

Adresse : Hôtel de Ville - 19 Cours National - 34230 Paulhan

Horaires d'ouverture :
Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00,
Les 2ème et 4ème samedis de chaque mois de 9h00 à 12h00,
sauf en décembre 1^{er} et 3ème samedis de 9h00 à 12h00.

Tél : 04 67 25 00 08

Fax : 04 67 25 28 91

 <http://www.paulhan.fr>

 mairie@paulhan.fr

PÉZENAS



Maire : M. Alain VOGEL - SINGER

Adresse : Hôtel de Ville - 6 rue Massillon - BP 73 - 34120 Pézenas

Horaires d'ouverture :
du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30.
le samedi de 9h00 à 12h00 (*uniquement le service « Etat civil »*)

Tél : 04 67 90 41 00

Fax : 04 99 43 25 65

 <http://www.ville-pezenas.fr>

 accueil.mairie@ville-pezenas

PINET



Maire : M. Gérard BARRAU

Adresse : Hôtel de Ville - 2 place de la Mairie - 34850 Pinet

Horaires d'ouverture de l'accueil « Pôle multiservices »
les lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
Les jeudis de 9h00 à 12h00

Tél : 04 67 77 01 15

Fax : 04 67 77 19 88

 <http://www.pinet-mairie.fr>

 accueil@pinet-mairie.fr

LES COMMUNES **ADHÉRENTES**

POMÉROLS



Maire : M. Robert GAIRAUD

Adresse : Hôtel de Ville - Place de la Mairie - 34810 Pomérols

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00
et de 16h00 à 18h30.

Tél : 04 67 77 03 32

Fax : 04 67 77 92 24

 [http:// www.pomerols.fr](http://www.pomerols.fr)

 commune.pomerols@orange.fr

PORTIRAGNES



Maire : Mme Gwendoline CHAUDOIR

Adresse : Hôtel de Ville - avenue Jean Moulin - 34420 Portiragnes

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00
et de 14h00 à 17h30.

Tél : 04 67 90 94 44

Fax : 04 67 90 87 00

 <http://www.ville-portiragnes.fr>

 accueil@ville-portiragnes.fr

SAINT-PONS DE MAUCHIENS



Maire : Mme Christine PRADEL

Adresse : Hôtel de Ville - 56 rue de la Garenne - 34230 Saint-Pons-de-Mauchiens

Horaires d'ouverture : lundi, mardi, jeudi et vendredi
de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00,
le mercredi de 10h00 à 12h00,
le dernier samedi du mois de 10h00 à 12h00

Tél : 04 67 98 70 72

Fax : 04 67 98 77 69

 (pas de site répertorié pour cette ville)

 mairie@saintponsdemauchiens.fr

SAINT-THIBÉRY



Maire : M. Guy AMIEL

Adresse : Hôtel de Ville - Place de la Mairie - 34630 Saint-Thibéry

Horaires d'ouverture :
du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 15h00 à 18h00

Tél : 04 67 77 80 57

Fax : 04 67 77 06 60

 <http://www.ville-saint-thibery.fr>

 communication@ville-saint-thibery.fr

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

- 30 ANS D'EXPÉRIENCE AU SERVICE DES COMMUNES

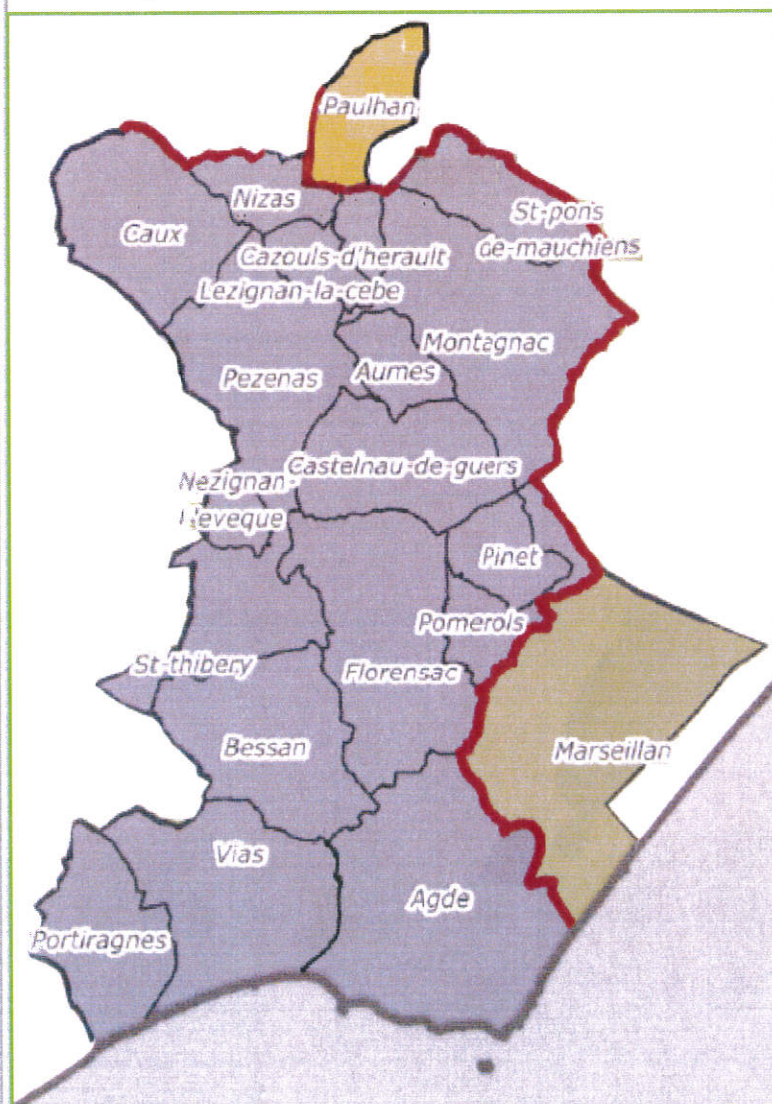
Le Syndicat Intercommunal à vocation multiple (SIVOM) du Canton d'Agde est un établissement public de coopération intercommunale, soumis au code général des collectivités territoriales.

Il a été créé, le 10 février 1984, à l'initiative des communes d'Agde, Bessan, Marseillan et Vias. Il s'est transformé progressivement, au fil des années, en syndicat à la carte en fonction des compétences choisies par les élus des communes membres.



- LE TERRITOIRE

Le SIVOM regroupe aujourd'hui, 20 communes autour d'Agde et Pézenas. Il couvre un territoire d'une superficie de **430.45 km²**.



Communes

Superficies en km²

Agde	50,9
Bessan	27,65
Marseillan	51,71
Vias	32,49
Aumes	7,39
Castelnau de Guers	22,51
Caux	24,84
Cazouls d'Hérault	4,39
Florensac	36,9
Lézignan la Cèbe	6,13
Montagnac	39,81
Nézignan l'Évêque	4,33
Nizas	8,53
Paulhan	11,26
Pézenas	29,56
Pinet	8,83
Pomérois	11,01
Portiragnes	20,16
Saint-Pons de Mauchiens	13,58
Saint-Thibéry	18,47

Total 430,45

POPULATION (au 1er janvier 2014)



AGDE
INSEE
DGF

24 384
55 628 *



MARSEILLAN
INSEE
DGF

8 040
13 693 *



CASTELNAU DE GUERS
INSEE

1 160



CAZOULS D'HÉRAULT
INSEE
DGF

358
388 *



LÉZIGNAN LA CÈBE
INSEE

1 500



NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE
INSEE

1 642



PÉZENAS
INSEE
DGF

8 656
9 065 *



PORTIRAGNES
INSEE

3 267



PINET
INSEE
DGF

1 429
1 479 *



AUMES
INSEE

464



BESSAN
INSEE
DGF

4 702
5 010 *



VIAS
INSEE
DGF

5 434
11 008 *



CAUX
INSEE

2 545



FLORENSAC
INSEE
DGF

5 025
5 239 *



MONTAGNAC
INSEE
DGF

3 707
3 816 *



NIZAS
INSEE

611



POMEROLS
INSEE
DGF

2 246
2 436 *



SAINT-THIBÉRY
INSEE
DGF

2 384
2 529 *



SAINT-PONS DE MAUCHIENS
INSEE

666



PAULHAN
INSEE

3 795

Population INSEE **82 015** habitants

Population DGF **110 291** habitants

* Communes adhérentes à la brigade d'enlèvement des tags en 2014

- COMPÉTENCES EXERCÉES

- **Brigade d'enlèvement des tags**
(sur la base de la population DGF) ;



- **Cinémomètre et sonomètre**
(sur la base de la population INSEE) ;



- **Construction et extension du centre de secours principal des sapeurs-pompiers d'Agde**
(sur la base du nombre d'interventions annuelles) ;



- **Fourrière animale située à Vias**
(sur la base de la population INSEE) ;



- **Téléalarme pour personnes âgées**
(sur la base du nombre d'acquisition d'appareils).



AGDE

M. FREY - 1er Adjoint
M. BENTAJOU - 11ème Adjoint
Mme SALGAS - Conseillère Municipale
Présidente du SIVOM
M. GLOMOT - Conseiller Municipal
Mme MARTNEZ - Conseillère Municipale



BESSAN

M. MARIN - Conseiller Municipal
M. ALBERTOS - 4ème Adjoint
M. FOULGAS - Conseiller Municipal



LE COMITÉ SYNDICAL

L'administration du SIVOM est assurée par un Comité Syndical, composé de délégués élus par les Conseils Municipaux des communes membres. En avril 2014, suite aux élections municipales, le bureau a été intégralement renouvelé. Leur mandat est lié à celui du conseil municipal qui les a désigné.

MARSEILLAN

M. ROUVER - 1er Adjoint
M. ARAGON - Conseiller Municipal
M. MARY - Conseiller Municipal



VIAS

M. SAUCEROTTE - Conseiller Municipal
Vice-Président du SIVOM
M. MARTINEZ - 8ème Adjoint
M. ESPANA - Conseiller Municipal



Le code des collectivités territoriales indique que le Comité Syndical est une assemblée délibérante, au même titre que le Conseil Municipal d'une commune. Il assure par voie de délibérations la gestion des affaires courantes du Syndicat et lors des réunions, il répond également aux mêmes règles de quorum.

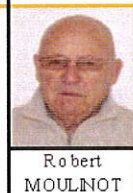
FLORENSAC

M. MAFFRE - Conseiller Municipal
M. MARCO - Conseiller Municipal
M. TUYA - Conseiller Municipal



POMEROLS

M. MOULNOT - Conseiller Municipal



CAUX

Mme DORADO - Conseillère Municipale



MONTAGNAC

M. MALDONADO - 3ème Adjoint



NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE

M. MARTNEZ - Conseiller Municipal



PÉZENAS

M. ROSSIGNOL - 7ème Adjoint
M. DUFFOUR - 3ème Adjoint
M. LOPEZ - Conseiller Municipal



Le nombre des délégués par commune est fixé par les statuts du SIVOM, il dépend de leur nombre d'habitants.

Population référente	Nombre de délégués
jusqu'à 3.999 habitants	1
de 4.000 à 9.999 habitants	3
à partir de 10.000 habitants	5

Lors de la réunion du 25 avril 2014, les nouveaux délégués du bureau ont été installés officiellement dans leur nouvelle fonction. Ils sont actuellement au nombre de 34 membres titulaires et de 33 membres suppléants (pour la commune de Saint-Thibéry : pas de suppléant désigné).

L'assemblée a ensuite procédé, aux élections concernant la présidence et pour la première fois de son histoire une femme a été élue à la tête du SIVOM, Mme Véronique SALGAS (Conseillère Municipale Agathoise) a été désignée en qualité de Présidente et M. Bernard SAUCEROTTE (Conseiller Municipal Viassois) est nommé Vice-Président délégué aux finances.

La Présidente assume sa mission en collaboration avec le Vice-Président. Elle est responsable du SIVOM, chargée de l'administration. Elle est l'ordonnatrice des dépenses et prescrit les recettes. Elle exerce son activité dans le cadre fixé par :

- le code des collectivités territoriales,
- les statuts,
- les délibérations votées par le comité syndical.

En 2014, le Comité Syndical s'est réuni à 8 reprises :

- le 10 février,
- le 11 mars,
- le 25 avril,
- le 13 mai,
- le 28 mai,
- le 9 juillet,
- le 15 octobre,
- le 10 décembre.

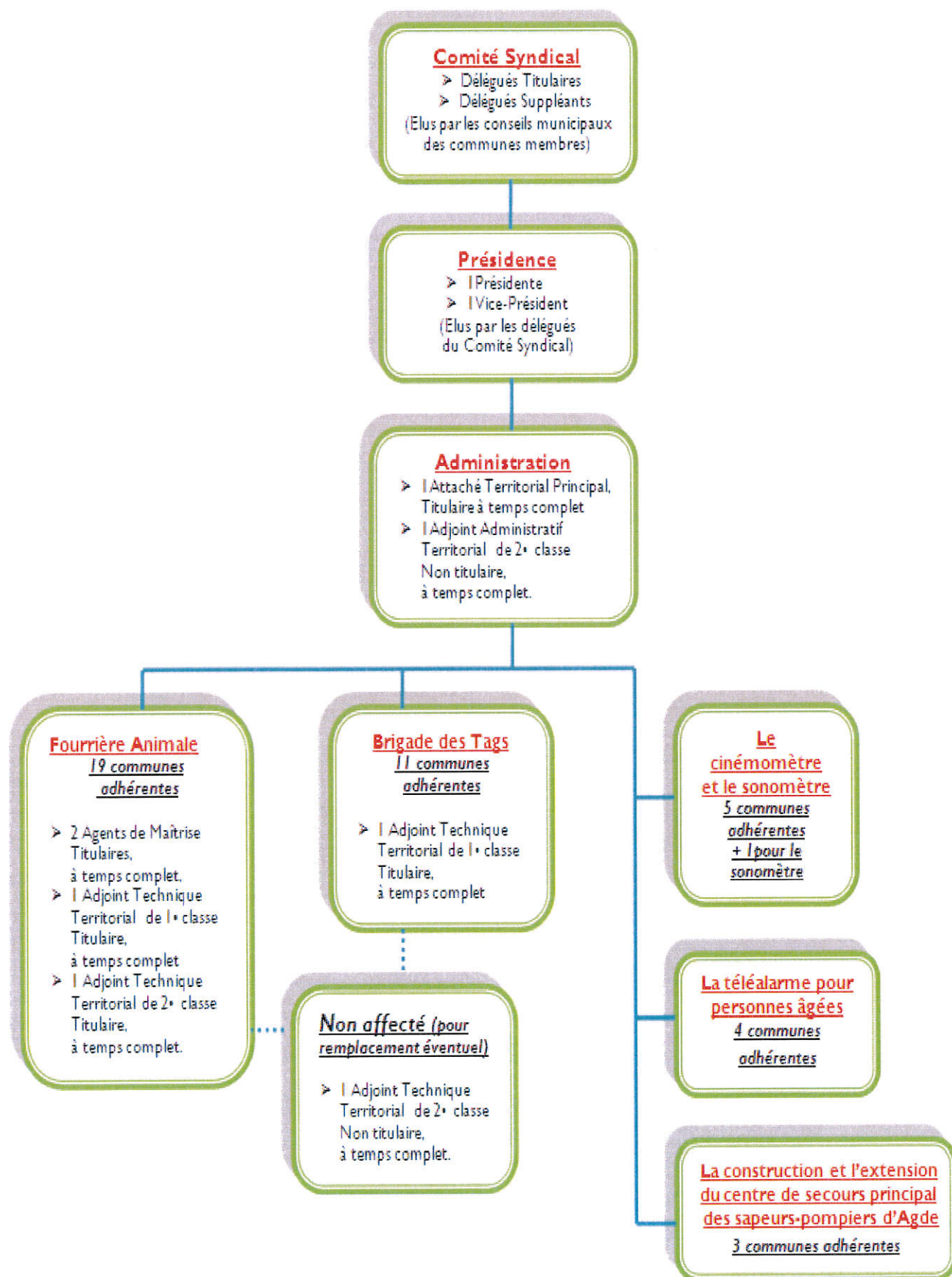
Les précédents présidents du SIVOM ont été :

- Guy TOURREAU - AGDE (1984 à 1989),
- Gérard ALLE - BESSAN (1989 à 1995),
- Michel SAINT-BLANCAT - VIAS (1995 à 2001),
- Stéphane RAVAILLE - AGDE (2001 à 2002),
- Sébastien FREY - AGDE (2002 à 2008),
- Rémy GLOMOT - AGDE (2008 à 2014).

	CAZOULS D'HÉRAULT M. GIRAUDOU - Conseiller Municipal
	CASTELNAU DE GUERS M. DA SILVA - Conseiller Municipal
	NIZAS Mme BESSORA - Conseillère Municipale
	PORTIRAGNES M. FAURÉ - Conseiller Municipal
	SAINT-THIBÉRY M. HUC - Conseiller Municipal
	LÉZIGNAN LA CÈBE Mme MORENO - Conseillère Municipale
	PINET M. ESPARZA 2ème Adjoint
	SAINT-PONS DE MAUCHIENS M. ROME - Adjoint
	AUMES Mme DURAND - Conseillère Municipale
	PAULHAN M. JAURION - Conseiller Municipal

- PERSONNEL DU SIVOM

Le Syndicat fonctionne en 2014 avec 8 agents. Ils se répartissent dans les différents services de la manière suivante :



- RÉPARTITION DES COMPÉTENCES PAR COMMUNE EN 2014

Communes	Téléalarme	Fourrière animale	Brigade des tags	Centre de secours sapeurs-pompiers d'Agde	Cinémomètre et sonomètre
AGDE	X	X	X	X	
BESSAN	X	X	X		X
MARSEILLAN	X		X	X	
VIAS	X	X	X	X	
CASTELNAU DE GUERS		X			
CAUX		X			X
CAZOULS D'HÉRAULT		X	X		
FLORENSAC		X	X		X
LÉZIGNAN LA CEBE		X			
MONTAGNAC		X	X		X
NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE		X			X
NIZAS		X			
PÉZENAS		X	X		X*
POMEROLS		X	X		
PORTIRAGNES		X			
SAINT-THIBÉRY		X	X		
PINET		X	X		
SAINT-PONS DE MAUCHIENS		X			
AUMES		X			
PAULHAN		X			

* La Commune de Pézenas adhère uniquement à la compétence sonomètre

FOURRIÈRE **ANIMALE**

La fourrière animale du SIVOM du canton d'Agde est située sur la commune de Vias. Elle est compétence du SIVOM depuis 1989. Elle fonctionne avec cinq agents. Les journées s'articulent au travers des différentes tâches qui leur incombent :

- la capture des animaux errants,
- le ramassage des animaux morts sur la voie publique,
- la prise en charge,
- la garde,
- l'entretien des chiens et des chats attrapés ou saisis.
- le nettoyage du chenil,
- la recherche des propriétaires,
- la restitution ou la passation pour adoption au Comité de Soutien à la Cause Animal de Béziers (selon le cas).

COMMUNES ADHÉRENTES

Cette année, cette compétence rassemble 19 communes adhérentes :

- AGDE
- BESSAN
- VIAS
- FLORENSAC
- POMEROLS
- CAUX
- NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE
- MONTAGNAC
- PÉZENAS
- CAZOULS D'HÉRAULT
- NIZAS
- CASTELNAU DE GUERS
- SAINT-THIBÉRY
- PORTIRAGNES
- LÉZIGNAN LA CEBE
- PINET
- SAINT-PONS DE MAUCHIENS
- AUMES
- PAULHAN



TARIF POUR LES PARTICULIERS

Le tarif applicable en 2014 est en vigueur depuis le 1er mars 2013, suite à la délibération du comité syndical du 11 février 2013 (les tarifs ont évolué en 2015 et feront l'objet du prochain rapport d'activités).

Capture	45,00 €
Garde journalière	25,00 €
Euthanasie	40,00 €
Abandon pour euthanasie	80,00 €
Ramassage des animaux morts	80,00 €

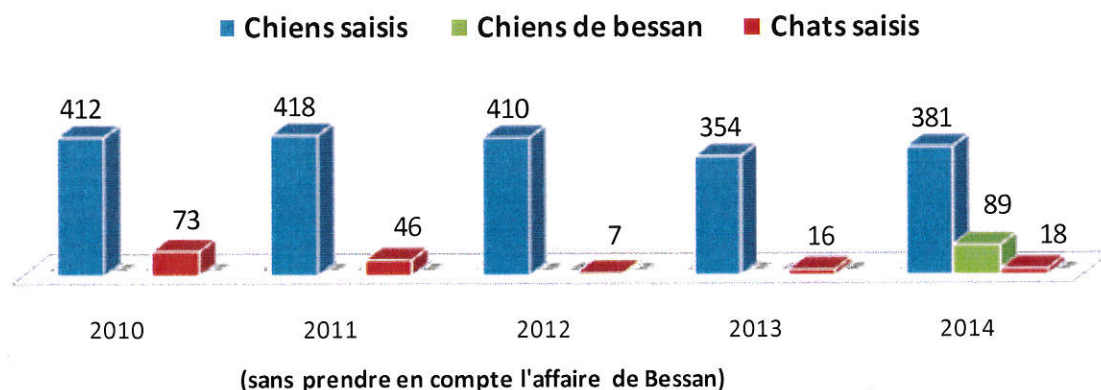
- ÉTAT DES CAPTURES EN 2014

Communes	Chien (s)	Chat (s)
AGDE	127	
BESSAN	114*	1
VIAS	35	6
AUMES	7	
CASTELNAU DE GUERS	13	
CAUX	7	
CAZOULS D'HÉRAULT	5	
FLORENSAC	11	1
MONTAGNAC	17	1
NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE	12	
NIZAS	0	6
LÉZIGNAN LA CÈBE	8	
PAULHAN	20	1
PÉZENAS	36	1
PINET	6	
POMEROLS	5	
PORTIRAGNES	34	1
SAINT-THIBÉRY	5	
SAINT-PONS DE MAUCHIENS	8	
TOTAUX	470	18

** Dont 89 chiens capturés à Bessan (fait divers mars 2014)*

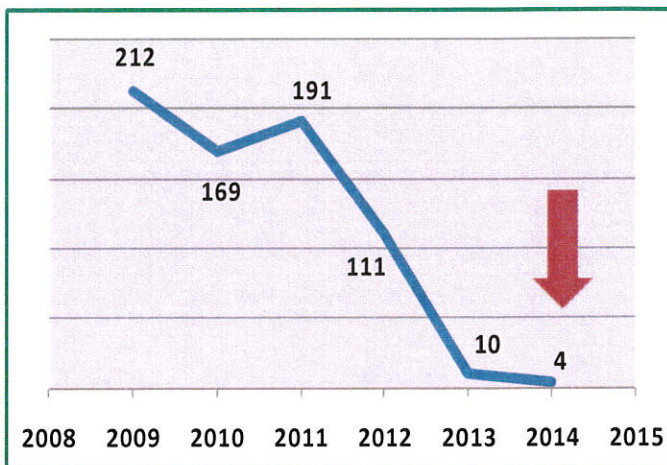
- ÉVOLUTION DES CAPTURES

Cette année, nous observons une hausse des captures conséquente due en partie à l'intervention du 29 mars 2014, sur la commune de Bessan. L'augmentation est de 7.63 %, par rapport au chiffre de 2013. La capture des chats est toujours aléatoire et bien souvent sur demande des communes et des particuliers.



- ÉVOLUTION DES EUTHANSIES

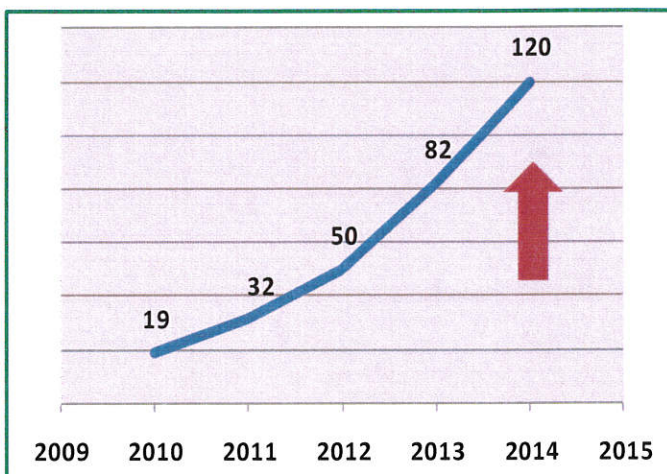
La fourrière accueille les animaux capturés et les garde pendant un délai franc de 8 jours ouvrés, au terme duquel, si l'animal n'est pas réclamé, il est considéré comme abandonné. L'euthanasie n'intervient que si l'animal est reconnu non adoptable, dangereux ou trop malade par un des vétérinaires conventionnés. En 6 ans, elles ont été réduites de **212** à **4**.



- ÉVOLUTION DES ADOPTIONS C.S.C.A.

Convention avec l'Association "Comité de Soutien à la Cause Animale" de Béziers

Si l'animal n'est pas identifié, si il est pucé ou tatoué et que le propriétaire ne s'est pas manifesté, au terme du délai légal de garde, il devient la propriété du gestionnaire de la fourrière et ce dernier, peut alors le proposer au C.S.C.A, en vue d'une adoption pour éviter l'euthanasie. Cette démarche mis en place en 2010 a été poursuivie, par le biais de la convention adoptée par délibération du Comité Syndical, du 10 décembre 2014, permettant de rester en conformité avec la réglementation en vigueur et de développer cette pratique en identifiant et vaccinant les animaux au préalable. Grâce à ce dispositif, le nombre d'adoption est passé de **19** en 2010 à **120** cette année. *Ce chiffre a encore été majoré de 74 adoptions supplémentaires liées à l'affaire de Bessan soit un total global de 194 pour 2014.*



- DÉPOTS D'ANIMAUX PAR LA POLICE MUNICIPALE D'AGDE

La collaboration entre les services de la fourrière animale et la brigade environnement de la police municipale d'Agde s'est poursuivie. Elle a permis de déposer 43 animaux, dans les cages prévues à cet effet sur le site de la fourrière. Pendant l'année, il a été recensé :

- 41 chiens,
- 1 chat,
- 1 furet.

Secteur de capture	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	Totaux par secteur
AGDE	4		1	3	1	3	2	2	2	4	3	4	29
CAP D'AGDE		1		1			1		5	1		2	11
GRAU D'AGDE	1							1	1				3
Totaux par mois	5	1	1	4	1	3	3	3	8	5	3	6	43

- RAMASSAGE DES ANIMAUX MORTS SUR LA VOIE PUBLIQUE

Suite aux régulières sollicitations des communes en vue de ce ramassage, ce service supplémentaire a été rattaché à la compétence fourrière animale, le 4 juin 2012. Il se limite aux animaux domestiques de moins de 40 kg. Les déplacements sont gratuits, sur demande expresse et écrite du Maire des communes adhérentes auprès de la direction du SIVOM. Pour les particuliers, un tarif est entré en vigueur, au sein de la régie de recettes du service, le 1er mars 2013. Le prix est de 85,00 € par animal enlevé.

COMMUNES	CHIENS	CHATS
AGDE	3	13
BESSAN	2	9
VIAS	5	10
AUMES	3	
CASTELNAU DE GUERS		
CAUX		
CAZOULS D'HERAULT		
FLORENSAC		1
MONTAGNAC		3
NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE		
NIZAS		2
LÉZIGNAN LA CÈBE		1
PAULHAN		
PÉZENAS		4
PINET		
POMEROLS		2
PORTIRAGNES	3	2
SAINT-THIBÉRY	1	1
SAINT-PONS DE MAUCHIENS		
Totaux	17	48

- RETOUR SUR LE FAIT DIVERS SURVENU EN MARS 2014 À BESSAN

Samedi 29 mars, les agents de la fourrière animale de Vias ont été sollicités par la Mairie de Bessan pour intervenir chez une quinquagénaire domiciliée près du cimetière. Au total, ils ont évacué et transporté, 87 chiens vivants vers l'enceinte de la fourrière.

Tous ces chiens ont toujours vécu en meute. Au fil des arrivages, le personnel devait les capturer un par un, durant cette tâche difficile et délicate, un agent a été mordu. Puis, ils ont été parqués, dans des boîtes séparées, pour qu'ils puissent retrouver une alimentation équilibrée, un minimum d'autonomie et de sociabilité. Très rapidement après le transfert, cinq d'entre eux très faibles dont l'état de santé était déplorable sont morts.

Dès le lundi matin, il a été procédé au recensement des animaux. Ils





ont été toilettés, soignés, il a fallu établir la race, le sexe et identifier chaque chien. Golden retriever, bouledogue, yorkshire, bichon, chihuahua, caniche, teckel, épagneul, lhassa..., le travail fastidieux d'identification achevé, il s'est avéré que quasiment tous étaient pucés et qu'ils appartenaient à la propriétaire. Le jour suivant, les services vétérinaires ont auscultés et effectués un contrôle sanitaire sur chaque animal, afin d'établir leur bilan individuel de santé. La plupart de ces bêtes ne présentaient pas de grosse pathologie mais ils souffraient de malnutrition et de maladie de peau. Aucune euthanasie n'a été pratiquée.

Après, toutes ses opérations, Il fallait faire très vite. Il devenait urgent d'évacuer les animaux, la structure et les bâtiments de la fourrière animale du canton d'Agde sont prévus à la base pour accueillir une quarantaine de chiens. La gestion des captures journalières et de ce flux supplémentaire devenaient très complexe.

Dans un formidable élan de solidarité, le Comité de Soutien à la Cause Animale de Béziers et la Fondation 30 millions d'Amis se sont mobilisés. En huit jours, la totalité des chiens a été transférée vers des refuges de la région ou placée en famille d'accueil en vue de futures adoptions.

Après un nettoyage et une désinfection complète du chenil. Les agents de la fourrière animale ont pu retourner dans la propriété de Bessan, pour enlever les animaux morts restés sur place. La besogne était ardue, comme tenue de leur état de décomposition avancée. 25 bêtes éparpillées dans la piscine, des congélateurs non alimentés et à même le sol dans les pièces des différentes battisses ont été ramassées. Cependant, au cours de cette intervention, 7 jours après la première évacuation, la découverte d'une petite chienne encore vivante dans une armoire a été une surprise inattendue.

De retour sur le site de la fourrière, les identifications des 23 chiens et des 2 perroquets ont été effectuées avant qu'ils soient enlevés par la Société d'équarrissage.

En juillet, le personnel du SIVOM a été convié et remercié, lors d'une fête organisée sur le terrain du Béziers Sport Canin, en l'honneur des rescapés, par Mme PERLINI Directrice du Comité de Soutien à la Cause Animale de Béziers. Nous avons eu l'opportunité et le plaisir de revoir un grand nombre de chiens. Ils étaient en bonne santé et sous l'œil attentif et aimant de leur hôte ou nouveau propriétaire.

Cette belle journée a apporté une fin joyeuse et clôturé ce triste épisode qui malheureusement a été fatal pour l'ancienne propriétaire.

- BILAN FINANCIER 2014 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES TOTALES : 204 032,17 €

*La ventilation des dépenses du service de la
fourrière animale est la suivante :*

Eau, assainissement :	430,51 €
Electricité :	4 321,06 €
Gaz :	2 421,82 €
Carburant :	5 157,58 €
Alimentation des animaux :	1 515,60 €
Autres fournitures non stockées :	36,30 €
Fournitures d'entretien :	1 623,86 €
Petits équipements :	132,60 €
Vêtements de travail :	798,30 €
Fournitures administratives :	96,12 €
Entretien de terrains :	356,88 €
Entretien de bâtiments :	1 228,00 €
Entretien voies et réseaux :	1 475,00 €
Entretien véhicule :	1 849,33 €
Entretien autres biens mobiliers :	140,00 €
Maintenance :	3 433,50 €
Assurances :	861,15 €
Indemnités de régisseur :	110,00 €
Divers (vétérinaires) :	7 844,53 €
Missions :	20,00 €
Téléphone :	1 597,46 €
Personnel + charges :	168 582,57 €

RECETTES TOTALES : 28 764,06 €

*La ventilation des recettes du service de la
fourrière animale est la suivante :*

Redevances et recettes :	17 985,00 €
Remboursement CAE :	10 779,06 €



BRIGADE D'ENLÈVEMENT DES TAGS

L'art urbain, ou « **street art** » regroupe toutes les formes d'art réalisées dans la rue, il reste modérément apprécié. A la demande de plusieurs communes du Canton d'Agde, la brigade d'enlèvement des tags du SIVOM a été mise en place en mai 2009. Ce service vise à l'enlèvement des graffitis sur les domaines publics communaux, mais aussi il est utile pour le désaffichage, le dépiégeage, le nettoyage et sablage de monuments...

En 2014, Il regroupe désormais **11** communes :

- AGDE
- MARSEILLAN
- POMEROL
- CAZOULS D'HÉRAUL
- MONTAGNAC
- VIAS (adhésion au 1er juillet 2014)
- BESSAN
- FLORENSAC
- PEZENAS
- SAINT-THIBÉRY
- PINET

-TARIFICATION POUR INTERVENTIONS CHEZ LES PARTICULIERS ET DANS LES COMMUNES CONVENTIONNÉES



SURFACE À TRAITER	TARIFS FORFAITAIRES
Moins de 10 m ²	300,00 €
De 10 à 20 m ²	400,00 €
De 21 à 30 m ²	500,00 €
De 31 à 40 m ²	600,00 €
De 41 à 50 m ²	700,00 €
A partir de 51 m ²	Sur étude après passage du service

- INTERVENTIONS RÉALISÉES (communes conventionnées)

Communes conventionnées	Nb d'interventions	M ² de tags nettoyés	Panneaux de signalisation	Nettoyage et sablages divers
PAULHAN	8	26,03	10	➤ <u>Décapage avant peinture</u> : - du portail, du portillon et de la grille d'entrée du cimetière. ➤ <u>Sablage</u> : - du buste de la Marianne. ➤ <u>Nettoyage haute pression</u> : - de la mousse sur les pierres du socle du buste de la Marianne.
ROUJAN	7	128,98		
TOTAUX	15	155,01	10	

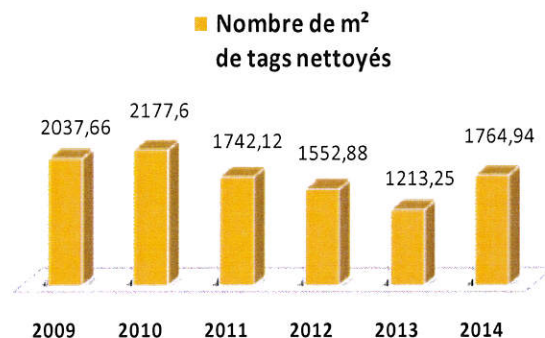
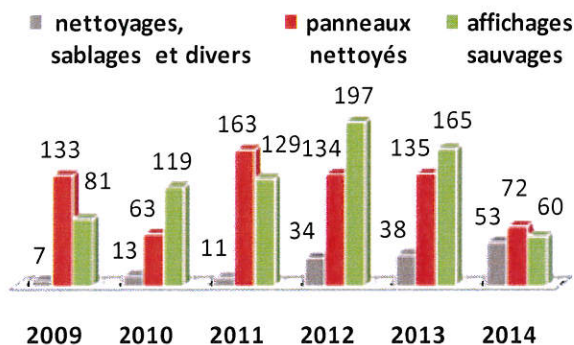
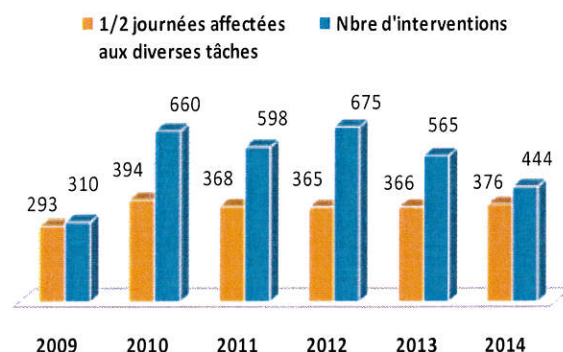
- INTERVENTIONS RÉALISÉES (communes adhérentes)

Communes adhérentes	Nb d'interventions	Nb de 1/2 journées	M² de tugs nettoyés	Panneaux de signalisation	Affichages sauvages	Nettoyages et sablages divers
AGDE	247	195	612,34	39	58	➤ <u>Décapage avant peinture</u> : - de 16 bornes métalliques cabestan, - de peinture routière rue d'Ambonne, - du totem du château vert, - du totem et bornes amovibles des matelots, - de 3 portes à la caserne des pompiers, - d'un gros pressoir à raisin, - des bites d'amarrage du Grau d'Agde (reste 12). ➤ <u>Sablage</u> : - de la croix occitane du tailleur de pierre, - de la grille en métal de la porte de la chapelle notre dame avant peinture. ➤ 19 déplacements sans interventions ➤ <u>Nettoyage haute pression</u> : - des panneaux électoraux 1er, 2ième tour des élections municipales et européennes. - des panneaux d'affichages (associations) cave coopérative, parking MJC , boulevard des hellènes, parking église du Grau d'Agde + ramassage du papier
BESSAN	11	19	34,69			➤ <u>Nettoyage haute pression</u> : - des pavés autobloquants place de la République - de la fontaine de la République - du parvis de la mairie (2 fois) ➤ <u>Décapage</u> : - des peintures routières sur bordures de rue (jaune et blanche) ➤ <u>Sablage</u> : - du monument aux morts du cimetière, finition nettoyage haute pression
MARSEILLAN	37	49	226,44	4		➤ <u>Sablage et nettoyage haute pression</u> : - du monument aux morts du cimetière.
FLORENSAC	17	17	22,36			➤ <u>Nettoyage haute pression</u> : - de 3 passages piétons avant peinture, - du parvis salle de spectacles du bosquet. ➤ <u>Sablage</u> : - de la croix de Ménard, - des marches de l'église, - d'une borne en métal.
POMEROLS	4	6	10,33	3		
PÉZENAS	74	33	164,85	14	1	➤ <u>Sablage parc sans soucis</u> : - d'un banc en bois, - d'une statue "Bobo Léon", - de 3 statues d'Anglade. - d'un banc en pierre face à l'air de jeux ➤ 1 sans intervention
CAZOULS D'HÉRAULT	7	2	3,05	2		➤ <u>Nettoyage haute pression</u> : - des marches de l'église.
SAINT THIBÉRY	13	10	71,62			➤ <u>Sablage</u> : - des marquages au sol du marché au fleurs
MONTAGNAC	6	14	153,86			➤ <u>Décapage avant peinture</u> : - des murs de l'escalier de l'esplanade
VIAS	7	27	288,37		1	
PINET	6	4	22,02			
TOTAUX	429	376	1609,93	62	60	

- ÉVOLUTION DES TRAVAUX RÉALISÉS

Cette année, l'enlèvement des tags est en augmentation. Cette variation est due à l'adhésion de la ville de VIAS, en juillet 2014. En ce qui concerne le nettoyage des panneaux et l'enlèvement des affichages sauvages nous constatons une baisse des dégradations et des utilisations illicites de ses supports. On note également, une progression dans les demandes d'intervention effectuées par le service qui est très sollicité par les communes pour le sablage et le décapage de monuments, de fontaines, parvis, portails, places, et structures de jeux...

Par le biais de ces travaux, la brigade contribue à la propreté du territoire et au bien-être des habitants.



En 2014, le centenaire de la Première Guerre mondiale et le 70e anniversaire de la victoire sur le nazisme ont donné lieu à un exceptionnel cycle de commémorations. Pour valoriser ces événements, de nombreuses communes ont sollicité la Brigade d'enlèvement des tags pour rénover les monuments édifés en l'honneur des morts pour la France.

Le sablage et le nettoyage du **Tombeau aux Morts pour la Patrie** situé au cimetière « vieux » de la ville de **Bessan** est une parfaite illustration des travaux réalisés, par le service, à cette occasion.



- SINISTRE (incendie en cours d'utilisation)

Le mardi 26 août 2014, vers midi, alors que le système d'hydrogommage était en cours d'utilisation, sous le pont de la voie express sur la commune de Vias, un incendie c'est déclaré à l'intérieur du véhicule. Une intervention rapide de l'agent en poste a permis l'arrêt du feu au moyen de l'extincteur. Cependant, les circuits intérieurs de d'hydrogommeuse ont été endommagés, ainsi qu'une partie de la carrosserie et des faisceaux électriques. Le service a été interrompu (8 jours ouvrés) le temps de la remise en état.

Coût de l'incident :

Frais hydrogommeuse	7 197,41 €
Frais Véhicule	+ 3 251,88 €
Coût de la remise en état	= 10 449,29 €
Prise en charge par l'assurance	- 9 200,82 €
Franchise réglée par le SIVOM	= 1 248,47 €
Frais de déplacement occasionnés	+ 449,77 €

Montant total réglé par le SIVOM = 1 698,24 €



- BILAN FINANCIER 2014 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES TOTALES : 48 862.28 €

La ventilation des dépenses du service
enlèvement des tags est la suivante :

Electricité :	588.63 €
Carburant :	3 725,24 €
Fournitures (sable archifine) :	3 820,58 €
Fournitures d'entretien :	36,76 €
Petits équipements :	220,56 €
Vêtements de travail :	419.44 €
Entretien véhicule :	1 697,37€
Entretien autres biens mobiliers :	4 594.09 €
Assurances :	862.39 €
Missions :	934.81 €
Téléphone :	473.46 €
Personnel + charges :	31 488,95 €



RECETTES TOTALES : 3 000,00 €

La ventilation des recettes du service
enlèvement des tags est la suivante :

Recettes d'interventions : 3 000,00 €



TÉLÉALARME

Depuis 1991, le SIVOM exerce la compétence « Téléalarme » au profit des communes d'AGDE, BESSAN, MARSEILLAN et VIAS.

Ce service permet de favoriser l'amélioration de la qualité de vie et le maintien à domicile de personnes dépendantes et âgées. Leur sécurité est une préoccupation quotidienne pour les familles. Afin d'assurer une bonne prise en charge, elles sont équipées d'un transmetteur relié directement au centre de secours principal des sapeurs-pompiers d'Agde. Au moindre problème, elles actionnent le transmetteur pour entrer en relation avec les pompiers qui selon les circonstances assurent la prise en charge et les secours. Ce service contribue également à rassurer l'entourage.

Pour des raisons fonctionnelles et pour faciliter les démarches des personnes désireuses d'adhérer à cette compétence, la gestion du service «Téléalarme» est laissée à l'initiative des communes adhérentes.

Les transmetteurs installés dans les communes, se répartissent géographiques et globalement de la manière suivante :

Communes	Nombre de transmetteurs
AGDE	342
BESSAN	48
MARSEILLAN	80
VIAS	90

- ACHAT DE TRANSMETTEURS

En 2014, le SIVOM a acquis 35 postes de téléalarme pour un montant global de 17 220,00 €. La totalité des équipements a été refacturée aux communes après déduction de la subvention obtenue auprès du Conseil Général de l'Hérault. L'aide du département s'est élevée à 5 355,00 €.

La Société DIS MAINTENANCE a été retenue pour la fourniture des appareils de transmission.



- RÉPARTITION DES TRANSMETTEURS ACQUIS EN 2014

Communes	Nombre de transmetteurs	Coût total	Participation CG 34	Total réglé par les communes
MARSEILLAN	20	9 840,00 €	3 060,00 €	6 780,00 €
VIAS	15	7 380,00 €	2 295,00 €	5 085,00 €



- INTERVENTIONS DES SAPEURS-POMPIERS

Durant l'année 2014, les sapeurs-pompiers sont intervenus 188 fois chez des particuliers ayant sollicité l'installation du dispositif. Ces déplacements et cette surveillance accroissent la sécurité pour ces personnes rentrées dans l'âge.



CENTRE DE SECOURS PRINCIPAL



Le **27 avril 2007**, le lancement des travaux d'extension du Centre de Secours Principal a marqué une date importante dans l'histoire des sapeurs-pompiers d'Agde. Ces nouveaux locaux ont permis, à terme, d'apporter tout le confort nécessaire au personnel de garde, en lui offrant de meilleures conditions pour effectuer ses missions.



Un projet qui était devenu nécessaire par le développement du Centre et de ses activités. La précédente caserne était pourtant de construction récente, le projet initial, bien que magnifiquement mené, s'avérait être inadapté. Il faut dire que l'effectif minimum a été, en à peine plus d'une décennie, quasiment multiplié par deux en temps normal et durant la période estivale. Il devenait donc urgent de trouver une solution pour développer les locaux de vie et pour donner au personnel, un équipement adapté, permettant d'améliorer le fonctionnement.

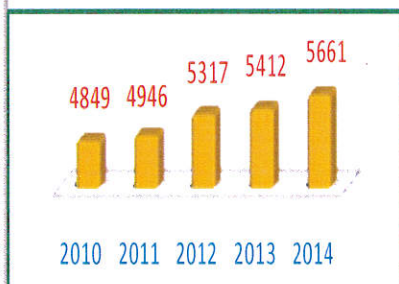
Le SIVOM du Canton d'Agde a pris en charge, au travers des communes adhérentes, **70%** du financement des travaux. Le solde a été financé par le Conseil Général de l'Hérault.



La Caserne « Lieutenant Jean Nouguier » se situe rue Pierre-Paul Riquet, dans la Z.I. des 7 Fonts.

Les communes concernées par cette extension sont :

AGDE, MARSEILLAN et VIAS.



- INTERVENTIONS EFFECTUÉES

Pour 2014, le nombre totales d'interventions effectuées, pour les communes adhérentes et en renfort dans les autres communes du Canton, s'élève à **5661** par secteur, toutes interventions confondues (incendies, secours à personne, transports centres hospitaliers, et autre sorties).

Sur les **5 dernières années**, nous constatons une augmentation croissante de l'activité de l'ordre de **16,75 %**.

- RÉPARTITION ET TAUX DE PARTICIPATION DES COMMUNES

Comme chaque année, les communes d'Agde, Marseillan et Vias ont participé aux remboursements des emprunts contractés pour effectuer les travaux d'extension du centre de secours, en fonction des interventions effectuées sur leur commune dans l'année.

Communes	Nb d'interventions	Pourcentages
AGDE	3712	72,48%
MARSEILLAN	804	15,70%
VIAS	605	11,82%
Total	5121	100%



CINÉMOMÈTRE ET SONOMÈTRE

Dans un contexte de rationalisation des dépenses sur fond de crise économique, la mutualisation des achats, en partenariat avec d'autres communes du Canton d'Agde est un moyen d'acquérir, d'utiliser et d'entretenir du matériel à moindre coût.

En 2010, le SIVOM a décidé l'acquisition mutualisée d'un cinémomètre et d'un sonomètre. Cette compétence compte, en 2014, six communes adhérentes :

CAUX, BESSAN, FLORENSAC, MONTAGNAC, NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE et PÉZENAS (uniquement pour le sonomètre).

- LA MISE À DISPOSITION

Chaque année un projet de répartition pour l'utilisation du cinémomètre est soumis à la police municipale de chaque commune pour acceptation. Nous restons à leur disposition, pour apporter des modifications sur simple demande.

- EXPLOITATION DU MATÉRIEL

Pour une meilleure exploitation de la mutualisation et pour savoir à tous moments où le matériel se trouve, le cinémomètre est stocké au SIVOM. A chaque changement d'utilisateur, il est ramené et repris dans nos locaux.

Après la période d'étalonnage, les jours de disponibilité sont calculés en fonction du nombre de jours ouvrables, après déduction des jours fériés et au prorata des participations des communes adhérentes.

- RÉPARTITION DES FRAIS D'ÉTALONNAGE

En janvier 2014, le cinémomètre a été envoyé à la Société MERCURA pour vérifier l'étalonnage : le coût de cette opération se monte à 408,00 € T.T.C..

Ces frais ont été répartis de la manière suivante :



<i>Commune</i>	<i>Population INSEE</i>	<i>Pourcentages</i>	<i>Participations en €</i>
BESSAN	4702	26,68%	108,87 €
FLORENSAC	5025	28,52%	116,35 €
MONTAGNAC	3707	21,04%	85,83 €
NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE	1642	9,32%	38,02 €
CAUX	2545	14,44%	58,93 €
Total	17621	100,00%	408,00 €

PARTICIPATIONS DES COMMUNES

- PARTICIPATIONS GLOBALES DES COMMUNES POUR L'ANNÉE

Communes	Participation générale	Téléalarme	Fourrière animale	Brigade d'enlèvement des tags	Centre de secours des pompiers d'Agde	Participation cinémomètre	TOTAL PAR COMMUNES
AGDE	87 643,20 €	3 014,44 €	52 368,76 €	26 491,13 €	49 734,64 €		219 252,17 €
BESSAN	19 988,80 €	406,14 €	10 134,02 €	2 385,94 €		108,87 €	33 023,77 €
MARSEILLAN	26 139,20 €	776,17 €		6 513,90 €	10 773,13 €		44 202,40 €
VIAS	19 988,80 €	803,25 €	11 693,34 €	3 273,72 €	8 110,70 €		43 869,81 €
FLORENSAC			10 825,04 €	2 503,49 €		116,35 €	13 444,88 €
POMEROLS			4 843,42 €	1 161,63 €			6 005,05 €
CAUX			5 474,23 €			58,93 €	5 533,16 €
NÉZIGNAN LÉVÊQUE			3 556,68 €			38,02 €	3 594,70 €
MONTAGNAC			7 994,11 €	1 810,08 €		85,83 €	9 890,02 €
PÉZENAS			18 643,72 €	4 281,67 €			22 925,39 €
CAZOULT D'HÉRAULT			776,15 €	187,42 €			963,57 €
NIZAS			1 318,37 €				1 318,37 €
CASTELNAU DE GUERS			2 497,84 €				2 497,84 €
SAINT-THIBÉRY			5 130,65 €	1 198,30 €			6 328,95 €
PORTIRAGNES			7 041,87 €				7 041,87 €
LÉZIGNAN LA CÈBE			3 241,54 €				3 241,54 €
PINET			3 079,82 €	819,15 €			3 898,97 €
SAINT-PONS DE MAUCHIENS			1 470,81 €				1 470,81 €
AUMES			1 025,26 €				1 025,26 €
PAULHAN			8 985,90 €				8 985,90 €
Total par secteur	153 760,00 €	5 000,00 €	160 101,53 €	50 626,43 €	68 618,47 €	408,00 €	438 514,43 €

Les charges de fonctionnement général sont assumées par les 4 communes fondatrices (Agde, Bessan, Marseillan et Vias).

En 2014, cette somme s'élevait à 153 760,00 €, elle représentait environ 35 % des participations globales reçues pour l'année.

Les 65 % restant (284 754,43 €) ont été réglés par la totalité des communes en fonction de leur date d'entrée et de leur adhésion aux différentes compétences.

DÉCISIONS DU COMITÉ SYNDICAL EN 2014



Mise à jour des statuts du SIVOM : intégration des dernières adhésions des communes de Pinet, Saint-Pons de Mauchiens, Aumes et Paulhan au service de la fourrière animale.

Etats des marchés de l'année 2013 : il est imposé aux personnes publiques de publier au cours du premier trimestre de chaque année la liste des marchés conclus l'année précédente, ainsi que le nom des attributaires, pour le SIVOM, cette liste s'arrête à un seul marché conclu comme suit : marché n° 2013/01 à procédure adaptée de travaux « Agrandissement de la fourrière animale » conclu après la délibération du Comité Syndical du 11 mars 2013 :

Lot 1 : Gros œuvre, maçonnerie	AGATPB
Lot 2 : Charpente, couverture et menuiseries extérieures	MEDITRAG
Lot 3 : Plomberie, sanitaires, WC	MEILHOC
Lot 4 : Electricité	MEILHOC
Lot 5 : Plâtrerie, menuiserie intérieure, bois, peinture	MEDITRAG
Lot 6 : VRD	EIFPAGE.

Marché public du centre de Gestion de la Fonction Publique de l'Hérault pour les assurances couvrant les risques statutaires du personnel territorial : le SIVOM charge le CDG 34 de lancer une procédure de marché public, en vue, le cas échéant, de souscrire pour son compte des conventions d'assurances auprès d'une entreprise d'assurance agréée.

Téléalarme, mise à jour de la convention entre le SIVOM et la ville d'Agde : à la demande du CCAS de la ville d'Agde.

Compte administratif 2013 : approbation du compte administratif de l'année 2013

Affectation du résultat de l'année 2013 : affectation de la somme excédentaire de la section de fonctionnement de l'exercice 2013 à la section d'investissement.

Approbation du compte de gestion 2013 : Le Comité Syndical déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2013, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Participation d'Agde, Marseillan et Vias au titre du Centre de Secours d'Agde pour 2014 : en fonction des interventions effectuées par les sapeurs-pompiers l'année précédente, les taux sont arrêtés de la manière suivante : Agde 72.48 %, Marseillan 15.70%, Vias 11.82 %.

Réhabilitation du CET de la Garrigue Haute à Bessan (avenant définitif) : réalisation de travaux de reprise dans le cadre de la réhabilitation du CET, suite à la convention signée le 6 juillet 2011, entre le SIVOM du canton d'Agde et le SICTOM de la région de Pézenas.

Election du Président du SIVOM du Canton d'Agde : à la majorité absolue et dès le premier tour, Mme SALGAS est proclamée Présidente du SIVOM et installée dans ses fonctions.

Détermination du nombre de Vice-Président du SIVOM du Canton d'Agde : pour une bonne administration et une bonne organisation du Syndicat intercommunal, le nombre de Vice-Président est déterminé à 1 (un).

Election du Vice-Président du SIVOM du Canton d'Agde : à la majorité absolue et dès le premier tour, M. SAUCEROTTE est proclamé Vice-Président du SIVOM et installé dans ses fonctions.

Mise à jour des statuts du SIVOM : modification du nombre de Vice-Président.

Adoption du règlement du SIVOM : ce document doit être établi et approuvé dans les six mois suivant l'installation de l'organe délibérant.

Détermination des membres de la Commission d'Appel d'Offres du SIVOM : les membres de la commission désignés à l'unanimité sont :

- **TITULAIRES** : MM. MARY, DA SILVA, MOULINOT, DUFFOUR et FAURÉ

- **SUPPLÉANTS** : MM. SAUCEROTTE, MARIN, ESPARZA, ROUVIER et Mme MORENO.

Débat d'orientation budgétaire 2014 : le remplacement d'un véhicule de service vétuste pour la fourrière animale, une possibilité d'extension du service de téléalarme à d'autres communes intéressées, sous réserve des aspects techniques que cela implique. La mutualisation du matériel sera poursuivie, en fonction des demandes des communes, qui le souhaitent. Effectuer des efforts, en matière de communication, sur l'action du SIVOM. Une nouvelle extension du Centre de Secours d'Agde visant à la création d'un Centre Nautique. Projet non abouti à ce jour mais il convient de poursuivre les réflexions.

Indemnités de fonction de la Présidente et du Vice-Président : adoption des taux proposés.

Régime Indemnitaire du personnel du SIVOM : Chaque année, le régime indemnitaire du personnel est soumis à l'adoption du comité syndical.

Indemnité du Comité Syndical au Comptable du Trésor : attribution d'une indemnité de conseil au taux de 100%.

Acquisition du matériel de téléalarme et demande de subvention : achat de 35 postes de téléalarme équipés de médaillon pour les communes adhérentes et sollicitation d'une subvention auprès du Conseil Général de l'Hérault.

Adhésion de la commune de Vias à la Brigade d'Enlèvement des Tags : acceptation de la demande à compter du 1er juillet 2014.

Examen et vote du budget primitif 2014 : adoption à l'unanimité.

Rapport d'activité de l'année 2013 : adoption à l'unanimité.

Fourrière animale - renouvellement des conventions vétérinaires : décide que le renouvellement sera effectué, après avoir lancé un appel à candidatures auprès des vétérinaires du secteur.

Fourrière animale - acquisition d'un véhicule : après consultation des concessionnaires locaux, il est décidé d'acquérir un véhicule de type Berlingo auprès de la Sté BOREL AGDE AUTO.

Fourrière animale - mise en place d'un règlement sanitaire : mise en place d'un règlement sanitaire conforme à l'arrêté du 3 avril 2014, régissant les conditions d'exercice de l'activité afin de préserver la santé et le bien être des animaux ainsi que la santé et l'hygiène du personnel.

Adhésion de la commune de Lézignan la Cèbe à la brigade d'enlèvement des tags : validation de l'adhésion au 1er janvier 2015.

Adhésion de la commune de Castelnau de Guers à la brigade d'enlèvement des tags : validation de l'adhésion au 1er janvier 2015.

Accord de principe pour la création d'un site internet : accord de principe pour réaliser une étude et pressentir un prestataire de services.

Admission en non valeurs : admission en non valeurs des créances irrécouvrables relatif à des non-paiements des frais de fourrière animale.

Fourrière animale - nouvelles conventions vétérinaire : approbation des candidatures des Docteurs BERGELIN, FEIGS et TOURNIER suite à l'appel lancé.

Fourrière animale - nouvelle convention avec le Comité de Soutien à la Cause Animal : la convention est adoptée à l'unanimité.

Fourrière animale - nouveau tarif : révision des prix pour les particuliers à compter du 1er janvier 2015.

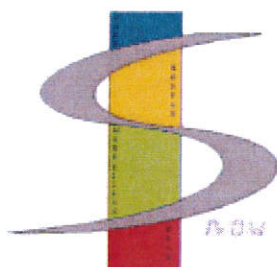
Mise à jour des statuts du SIVOM : suite à l'adhésion de deux nouvelles communes à la brigade d'enlèvement des tags.

Décision modificative n°1 : approbation d'un virement de crédits - section de fonctionnement - de l'article 6231 à 6718.

Autorisation anticipée de dépenses d'investissement 2015 : autorisation afin de pouvoir mandater les dépenses en investissement avant le vote du budget primitif 2015 (achat du véhicule pour la fourrière animal).

PIÈCE JOINTE AU PRÉSENT RAPPORT

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), il est joint au présent rapport d'activités le compte administratif de l'exercice 2014.



du canton d'Agde
AGDE - BESSAN
MARSEILLAN - VIAS

République Française - Département de l'Hérault

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL DELIBERATION N° 2015/07 DU 18 MARS 2015, 18H30

OBJET : compte administratif 2014

Nombre de membres en exercice : 34

Nombre de membres présents : 17

Nombre de suffrages exprimés : 25

VOTES : Contre 0

Pour 25

Date de la convocation : 11 mars 2015

Le Comité Syndical réuni sous la présidence de M. Bernard SAUCEROTTE délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par Mme Véronique SALGAS, Présidente du SIVOM, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		1.311.025,59		365.610,59		1.676.636,18
Opérations de l'exercice	721.220,54	486.466,23	65.311,06	38.396,47	786.531,60	524.862,70
TOTAUX	721.220,54	1.797.491,82	65.311,06	404.007,06	786.531,60	2.201.498,88
Résultat de clôture						1.414.967,28
Restes à réaliser			0,00		0,00	
RESULTATS DEFINITIFS						1.414.967,28

2°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

3°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ont signé au registre des délibérations : MM. MARIN, ALBERTOS, ROUVIER, MARY, SAUCEROTTE, MARCO, MOULINOT, DORADO, MARTINEZ, DA SILVA, FAURE, HUC, MORENO, ESPARZA, ROME, DURAND, JAURION et par procuration MM. FREY, BENTAJOU, GLOMOT, FOULGAT, ARAGON, MAFFRE, MALDONADO et ROSSIGNOL.

Ainsi fait et délibéré à NEZIGNAN-L'ÉVÊQUE, les jour, mois et an susdits.

SOUS-PRÉFECTURE BEZIERS

RECUE

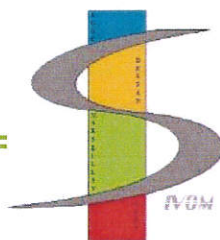
23 MARS 2015

Bureau des Politiques
Publiques



Pour extrait conforme,

Le Président de séance,
Bernard SAUCEROTTE



**La Présidente
Mme Véronique SALGAS,
le Vice-Président
M. Bernard SAUCEROTTE,
le service administratif,
et l'ensemble du personnel,
remercient
les communes fondatrices,
les communes adhérentes,
pour leurs participations
et pour le travail effectué,
par les membres
du Comité Syndical,
durant l'année
2014.**

